

## Compétences et attributs essentiels pour les études en pharmacie visant à former des pharmaciennes et pharmaciens.

Octobre 2022

Le présent document fournit des renseignements essentiels aux candidates et aux candidats potentiels ainsi qu'aux étudiantes et aux étudiants au programme de Doctorat de premier cycle en pharmacie, au corps professoral, au personnel, aux conseillères et aux conseillers en accessibilité étudiante, aux professionnels de la santé et au grand public, relativement aux compétences et attributs essentiels (CAE) attendus –des étudiantes et étudiants au Doctorat de premier cycle en pharmacie permettant l'exercice éventuel de la profession de pharmacien. Le programme de Doctorat de premier cycle en pharmacie a pour valeurs l'inclusion, l'accessibilité, la diversité et l'équité. L'approche basée sur les résultats, soit la capacité d'atteindre les niveaux de compétences attendus des pharmaciennes et des pharmaciens, est au cœur de ce document. Afin que les étudiantes et les étudiants au Doctorat de premier cycle en pharmacie puissent atteindre les niveaux de compétences attendus pour l'exercice de la pharmacie, ce présent document soulève les compétences et les attributs jugés essentiels à la réussite du programme menant à l'exercice éventuel de la profession de pharmacien. Le contenu de ce document n'a pas pour objectif de discriminer les étudiantes et les étudiants du programme ni les candidates et les candidats potentiels souhaitant s'inscrire au programme de Doctorat de premier cycle en pharmacie, mais bien de les aider dans leur démarche académique.

Les objectifs du présent document sont les suivants :

- Fournir des renseignements aux candidates et aux candidats potentiels au Doctorat de premier cycle en pharmacie afin qu'ils et elles puissent faire un choix éclairé quant à leur admission à un programme;
- Appuyer les candidates et les candidats potentiels ainsi que les étudiantes et les étudiants au Doctorat de premier cycle en pharmacie dans leur processus décisionnel de se prévaloir des services d'accessibilité de l'Université destinés aux étudiantes et étudiants de l'Université d'Ottawa;
- Aider les candidates et les candidats potentiels, les étudiants et les étudiantes au programme de Doctorat en premier cycle en pharmacie, les conseillères et les conseillers en accessibilité étudiante, le corps professoral, le personnel et les professionnels de la santé à mettre en œuvre des accommodements raisonnables de sorte que les candidates et les candidats potentiels ainsi que les étudiantes et les étudiants puissent satisfaire aux exigences relatives au programme de Doctorat de premier cycle en pharmacie, incluant les exigences relatives aux stages cliniques;

- Contribuer à la sécurité des étudiantes et des étudiants au cours de leur parcours académique au programme de Doctorat de premier cycle en pharmacie;
- Contribuer à la sécurité des patientes et des patients ainsi que des clientes et des clients lors des rencontres en clinique et des stages avec les étudiantes et les étudiants au programme de Doctorat de premier cycle en pharmacie et;
- Fournir aux candidates et aux candidats potentiels, aux étudiantes et aux étudiants au Doctorat de premier cycle en pharmacie ainsi qu'au public des renseignements concernant les compétences attendues d'une pharmacienne ou d'un pharmacien lors de son entrée en pratique.

L'exercice de la profession de pharmacien requiert du professionnel qu'il ou elle maîtrise un éventail de connaissances, de compétences, de comportements et d'aptitudes nécessaires pour prodiguer des soins pharmaceutiques de qualité. La pharmacienne ou le pharmacien doit pouvoir établir une relation avec le patient, prendre en charge des problèmes de santé, vérifier des prescriptions et communiquer avec son équipe et les autres professionnels de la santé tout en prodiguant des soins avec respect et compassion. La profession de pharmacien requiert également que le professionnel puisse procéder à des actes techniques dans des délais raisonnables qui prennent en compte la sécurité du patient.

Les diplômées et les diplômés en pharmacie doivent posséder les compétences attendues d'une pharmacienne et d'un pharmacien lors de leur entrée en pratique. Le programme de Doctorat de premier cycle en pharmacie vise que les étudiantes et les étudiants fassent l'acquisition de connaissances et d'habiletés au moyen d'activités d'apprentissages adaptées aux activités professionnelles fiables (APC) de la pratique pharmaceutique.

Afin d'atteindre les niveaux de compétences attendus pour l'exercice de la pharmacie, les étudiantes et les étudiants en pharmacie doivent posséder les compétences et les attributs jugés essentiels à la réussite des études au Doctorat de premier cycle en pharmacie menant à l'exercice éventuel de la profession de pharmacien. Le programme de Doctorat de premier cycle en pharmacie comporte des attentes au niveau des aptitudes cognitives, sensorielles, motrices et de communication envers ses étudiantes et ses étudiants. Il n'est pas exclu qu'une candidate ou qu'un candidat potentiel ou d'une étudiante et d'un étudiant puisse répondre aux exigences en matière de compétences et attributs essentiels en ayant recours à d'autres moyens, notamment grâce à des mesures d'accommodements raisonnables. Les compétences et attributs essentiels au programme de Doctorat de premier cycle en pharmacie sont basés sur le [référentiel de compétences publié par l'ANORP](#) (Association nationale des organismes de réglementation de la pharmacie) et sur les [normes exigées par le conseil canadien d'agrément des programmes de pharmacie](#) (CCAPP).

En plus d'obtenir un diplôme d'un programme de Doctorat de premier cycle en pharmacie, les diplômées et les diplômés en pharmacie doivent satisfaire à l'examen national de qualification administré par le Pharmacy Examination Board of Canada (PEBC)

afin d'accéder à la pratique de la pharmacie. Ceci est une exigence pour tous–les diplômées et les diplômés des programmes des autres Facultés de pharmacie au pays, à l'exception du Québec. Les diplômées et les diplômés doivent aussi réussir un [examen de jurisprudence](#) provincial.

#### Observation

L'étudiante ou l'étudiant doit pouvoir évaluer avec précision tous les détails écrits sur une ordonnance afin, entre autres, de valider l'information prescrite et l'exactitude de la prescription. L'étudiante ou l'étudiant doit aussi vérifier que le bon médicament soit servi aux patients au moyen d'une vérification visuelle du contenant avec le contenu. Il ou elle doit également pouvoir observer le patient pour obtenir des renseignements cliniques pertinents.

#### Communication

L'étudiante ou l'étudiant doit pouvoir communiquer de façon habile et efficace avec les patients, les membres de son équipe et les professionnels de la santé. Il ou elle doit pouvoir obtenir et comprendre des renseignements verbaux et non verbaux pertinents aux soins du patient. Il ou elle doit aussi être capable de résumer et synthétiser l'information de façon orale et à l'écrit. L'étudiante ou l'étudiant doit démontrer un niveau de français suffisant à l'oral et à l'écrit pour répondre aux exigences du programme. Il ou elle devra aussi être en mesure de communiquer à l'oral et à l'écrit en anglais dans le cadre de stage en milieux bilingues ou anglophones.

#### Motricité

L'étudiante ou l'étudiant doit posséder un fonctionnement moteur adéquat pour exécuter de façon sécuritaire les tâches techniques rattachées au travail du pharmacien. Il ou elle doit pouvoir utiliser divers appareils et instruments au laboratoire ou avec le patient. Il ou elle doit être apte à effectuer des procédures d'évaluation physique de base des patients. L'étudiante ou l'étudiant doit aussi être apte à lire, écrire et utiliser des médias numériques.

#### Aptitudes intellectuelles et de calcul

L'étudiante ou l'étudiant doit posséder les fonctions cognitives de base, telles que le langage, la mémoire, l'attention et les fonctions visuospatiales. Il ou elle doit démontrer des capacités cognitives de haut niveau nécessaires pour résoudre des problèmes cliniques et de gestion. L'étudiante ou l'étudiant doit démontrer qu'il ou elle est apte à analyser, synthétiser, organiser et appliquer l'information, tout en démontrant une pensée rationnelle, un raisonnement clinique et éthique et du jugement afin d'assurer la sécurité des patients.

#### Comportement social

L'étudiante ou l'étudiant doit posséder une santé affective et mentale qui lui permet d'avoir un bon jugement et de remplir ses responsabilités professionnelles de façon efficace. Il ou elle doit pouvoir fonctionner dans un environnement pouvant être stressant et changeant. L'étudiante ou l'étudiant doit tolérer les exigences physiques, affectives et mentales du programme. Il est attendu de l'étudiante ou de l'étudiant qu'il ou elle puisse fonctionner dans divers contextes, notamment en pharmacie communautaire, en établissement de santé et en milieux scolaires.

#### Comportement professionnel

L'étudiante ou l'étudiant en pharmacie doit avoir une conduite professionnelle irréprochable envers sa clientèle et sa patientèle. Ainsi, il ou elle doit pouvoir se conformer au Code d'éthique et au Code de conduite du Ontario College of Pharmacists ou l'équivalent s'il ou elle réalise un stage dans une autre province canadienne. L'étudiante ou l'étudiant doit être en mesure de comprendre et reconnaître la relation de pouvoir qui existe inévitablement avec sa clientèle et sa patientèle. Elle et il doit éviter tout comportement qui pourraient abuser des droits et de la dignité de celles-ci.

#### Étudiant en situation de handicap<sup>1</sup> temporaire ou permanent

Le programme de Doctorat de premier cycle en pharmacie s'engage à s'assurer que les étudiantes et les étudiants vivant avec un handicap qui pourrait les empêcher de satisfaire aux normes du programme puissent profiter d'accommodements raisonnables afin de les aider à satisfaire les normes du programme et les exigences scolaires.

Les accommodements raisonnables ne doivent pas compromettre les soins et la sécurité du patient. Les accommodements ne doivent pas servir à garantir la réussite du programme, mais bien à accorder à l'étudiante ou l'étudiant vivant avec un handicap la même chance que ses pairs d'atteindre le niveau opérationnel requis.

Tout au long de son parcours scolaire, l'étudiante ou l'étudiant doit être en mesure de démontrer qu'il ou elle satisfait aux exigences du programme en matière de compétences acquises et qu'il ou elle maîtrise adéquatement les activités professionnelles fiables essentielles à la profession de pharmacien selon le niveau attendu en fonction de son niveau de progression dans le programme.

Dans le cas d'une candidate ou d'un candidat ou d'une étudiante ou d'un étudiant en situation de handicap, il incombe à celle-ci ou à celui-ci de communiquer avec le service des accommodements scolaires dès qu'il ou elle prend connaissance de la nécessité de prendre des mesures d'adaptation académique ou lorsqu'il ou elle se questionne sur leur nécessité. Il ou elle devra fournir la documentation obligatoire à l'évaluation de son

---

<sup>1</sup> Le terme *handicap* utilisé ici suit la définition de l'article 10.1 du [Code des droits de la personne de l'Ontario](#).

dossier. Le service des accommodements scolaires pourra alors prendre en charge son dossier et élaborer un plan d'adaptation en collaboration avec les acteurs pertinents (la candidate ou le candidat, l'étudiante ou l'étudiant, la Faculté, les enseignantes et les enseignants, par exemple). Le Service d'accommodements scolaires ne divulgue jamais de diagnostic avec la Faculté.

De plus, veuillez noter que certains accommodements obtenus dans des milieux éducatifs préalables peuvent ne pas être appropriés, surtout en ce qui a trait aux exigences cliniques.

Le programme de Doctorat de premier cycle en pharmacie se réserve le droit de refuser des accommodements académiques qui impliquent des contraintes excessives d'une part sur les soins et la sécurité du patient.

Avant d'accepter une offre d'admission de la part du Doctorat de premier cycle en pharmacie, il incombe à la candidate ou au candidat nécessitant ou susceptible de nécessiter des accommodements de consulter les services d'accessibilité offerts par le centre de Services d'accommodements scolaires (aussi appelé Service d'appui au succès scolaire) aux étudiants de l'Université d'Ottawa.

Une offre d'admission au Doctorat de premier cycle en pharmacie ne doit pas être interprétée comme étant la preuve que le programme a vérifié de façon indépendante si une candidate ou un candidat possède les CAE à la réussite du Doctorat de premier cycle en pharmacie ni à l'exercice de la pharmacie.

Références utilisées :

[https://www.ouac.on.ca/docs/omsas/cofm\\_abilities\\_oct16\\_f.pdf](https://www.ouac.on.ca/docs/omsas/cofm_abilities_oct16_f.pdf)

<https://www.ouac.on.ca/fr/orpas/orpas-essentiels/>

<https://www.ocpinfo.com/>

[https://www.napra.ca/sites/default/files/2017-08/Comp PHARMACIENS canadiens entreenpratique FR Dec2014.pdf](https://www.napra.ca/sites/default/files/2017-08/Comp_PHARMACIENS_canadiens_entreenpratique_FR_Dec2014.pdf)

Document interne : Demande de création du programme PharmD

#### Remerciements

- Groupe de travail, politique et procédures, Programme de pharmacie (2022)
- Bureau des droits la personne de l'Université d'Ottawa (2022)
- Bureau des accommodements scolaires de l'Université d'Ottawa (2022)